

# Label Urb'Adapt

## Méthodologie

Nature en ville



Version V1  
28/10/2024

## Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Conditions d'éligibilité.....	5
3	Evaluation des bénéfices et indicateurs.....	9
4	Suivi des Projets.....	12
5	Evolution de la Méthodologie.....	14
6	Annexes.....	15

# 1 Introduction

---

## 1.1 Contexte

Urb'Adapt est un dispositif d'évaluation et de certification de Projets à **destination des Projets de transition écologique et sociale, en milieu urbain dense.**

Il s'agit d'un cadre d'évaluation de Projets, permettant de donner une indication objective quant à la qualité écologique et sociale afin d'en « révéler » les services rendus et de pouvoir les valoriser financièrement en vue d'un cofinancement. La Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris (la « Coopérative ») a vocation à assurer la mise en relation entre d'une part les porteurs de Projets, et d'autre part des acteurs économiques engagés qui souhaitent contribuer financièrement à l'effort de transformation écologique du milieu urbain.

Pour accélérer l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique et de leur conséquence, la Coopérative souhaite encourager le développement de Projets territoriaux fondés sur la nature et apportant de nombreux services au territoire. En effet, la « nature en ville », lorsque sa place a été conçue de façon à en favoriser les bénéfices sur le long terme constitue un réel levier d'adaptation pour ses habitants, ses usagers et la biodiversité.

Dorénavant, les politiques publiques urbaines intègrent le végétal comme outil de mise en œuvre de leur stratégie, notamment parce que, lié à la désimperméabilisation des sols, il contribue à une bonne gestion de l'eau, au développement de la biodiversité, à la création d'îlot de fraîcheur urbain et in fine d'une meilleure qualité de vie.

Pour autant, cette tendance est encore récente et peine à passer à l'échelle, notamment parce que la transformation du territoire repose en grande partie sur un investissement financier sans retombée économique à court terme et qu'il demande la coordination d'une importante diversité d'acteurs.

Valoriser et mettre en avant les services écosystémiques rendus par la nature en ville, c'est se donner l'opportunité de générer de nouveaux financements pour accompagner les acteurs de la Métropole du Grand Paris dans le déploiement à une plus grande échelle de Projets de végétalisation urbaine. C'est cet objectif qu'a poursuivi la Coopérative en concevant la présente méthodologie Nature en Ville du Label Urb'Adapt, proposant ainsi un cadre méthodologique robuste, fiable et ambitieux pour permettre à des acteurs économiques engagés de contribuer au financement de Projets à forte valeur environnementale sur leur territoire.

En s'appuyant sur cette méthodologie Nature en Ville, les acteurs du territoire, privés comme publics, peuvent pleinement contribuer à transformation durable et pérenne de celui-ci.

## 1.2 Objectifs

La méthodologie Nature en Ville labellise des Projets visant les objectifs suivants :

- **Renaturation des espaces urbains** : un des objectifs principaux est la transformation des espaces urbains imperméables. Cela inclut la conversion de voiries, parkings et zones d'activités en espaces verts. Il s'agit également de restaurer des espaces naturels existants, comme les parcs et jardins, tout en développant de nouveaux espaces verts sur des toitures et dalles urbaines.
- **Préservation de la biodiversité** : les Projets de Nature en ville sont conçus pour augmenter la biodiversité urbaine, au travers de la plantation d'espèces locales et l'interdiction des espèces exotiques envahissantes. Un des critères de sélection inclut la diversité des espèces et la diversité de strates végétales, ce qui permet de créer des habitats variés pour la faune urbaine. De plus, la continuité écologique est favorisée par l'intégration des Projets dans les trames vertes, bleues et brunes existantes, ce qui aide à maintenir les corridors écologiques essentiels pour la faune et la flore locales.

- **Adaptation au changement climatique** : l'adaptation au changement climatique est un objectif clé. Les Projets visent à créer des îlots de fraîcheur urbains en augmentant la couverture végétale, ce qui aide à réguler les températures locales et à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU). En outre, la gestion des eaux pluviales est améliorée grâce à des solutions de désimperméabilisation et de végétalisation, permettant une meilleure infiltration des eaux et réduisant la pression sur les systèmes d'assainissement.
- **Amélioration du cadre de vie** : les Projets de Nature en ville visent également à améliorer le cadre de vie des habitant.es en créant des espaces verts accessibles, augmentant ainsi la qualité de vie urbaine. Les espaces verts offrent des lieux de détente, de loisirs et de socialisation, tout en contribuant à la réduction de la pollution sonore et à l'amélioration de la qualité de l'air. L'accès à ces espaces est planifié pour être inclusif, bénéficiant particulièrement aux populations vulnérables et aux quartiers prioritaires de la ville.
- **Inclusion sociale et économique** : un autre objectif crucial est l'inclusion sociale. Les Projets sont conçus pour être accessibles à toutes et tous, favorisant l'égalité d'accès aux espaces verts. Les initiatives peuvent également inclure des Projets éducatifs ou associatifs, renforçant le lien social et sensibilisant le public aux enjeux environnementaux.

## 2 Conditions d'éligibilité

---

### 2.1 Additionnalité

Pour être éligible, un Projet doit être **additionnel**, sur les points suivants :

- **Réglementaire** : le Projet ne doit pas être imposé par une obligation réglementaire ou légale de végétalisation ou de renaturation, excepté le Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUi) ;
  - o Dans le cadre d'une obligation réglementaire, notamment au titre de l'[Article L171-4 du Code de la construction et de l'habitation](#), le Porteur de Projet peut obtenir la reconnaissance du Label si l'entièreté du système de végétalisation respecte les critères d'éligibilité exposés ci-après ;
  - o Le Financement au titre de la labellisation ne pourra toutefois porter que sur la surface additionnelle effectivement installée par rapport au pourcentage de végétalisation imposée par l'article de loi susmentionné.
- **Temporel** :
  - o La surface de l'aménagement considéré ne peut avoir fait l'objet d'une artificialisation dans les cinq années précédant le démarrage du Projet ;
  - o Le Projet ne doit pas avoir démarré (travaux ou mise en terre des plants) en amont de la demande de labellisation ;
- **Financier** : le Porteur de Projet doit démontrer que son Projet ne bénéficie pas de cofinancements publics (aides, subventions, etc.) de plus de 75 % des coûts totaux<sup>1</sup> :
  - o Les coûts totaux sont définis comme suit : coûts d'études + coûts d'investissement + coûts de gestion du Projet sur cinq (5) ans.
- **Ecologique** : le Projet doit respecter les critères d'éligibilité techniques et les exigences de durabilité sur la Durée de suivi du Projet et dans les vingt (20) suivant la fin de la Durée de suivi de Projet.

### 2.2 Porteur de Projet

Le Porteur de Projet peut être **toute personne physique ou morale, privée ou publique** (ex : collectivité locale, bailleur social, promoteur immobilier ou particulier).

Le Porteur de Projet doit avoir la capacité juridique de mener à bien le Projet, avec les autorisations nécessaires pour la gestion du foncier.

Si le Porteur de Projet n'est pas propriétaire, alors il doit obtenir mandat du propriétaire de gérer l'espace en son nom selon le cahier des charges de la présente Méthodologie.

### 2.3 Restrictions territoriales

Le Projet est situé sur une **commune classée comme urbaine par l'INSEE<sup>2</sup>** selon l'une des typologies suivantes : Ceintures urbaines, Centres urbains intermédiaires et Grands centres urbains.

Le Projet est situé dans une commune appartenant à la **Région Île-de-France**.

### 2.4 Restrictions temporelles

Pendant la phase actuelle d'expérimentation de la Méthodologie, les Porteurs de Projet ne peuvent soumettre, notifier ou demander la labellisation qu'au travers de la réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt émis par la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris. Des Projets ne peuvent être soumis à l'examen de la Coopérative en dehors de ces périodes.

---

<sup>1</sup> Pour les aménagements situés sur une propriété publique, les aides publiques reçues d'autres entités que le Porteur de Projet (i.e. hors autofinancement) et attribuées au Projet ne doivent pas excéder 75 % des coûts totaux du Projet.

<sup>2</sup> Il est possible de vérifier la typologie de sa commune sur le service cartographique : [Statistiques locales de l'INSEE](#) (lien externe).

## 2.5 Typologie de Projets éligibles

Les Projets éligibles à la méthodologie Nature en ville doivent se concentrer sur la végétalisation et la renaturation des espaces urbains denses. Cela inclut la :

- **Végétalisation au sol :**
  - o Renaturation d'espaces artificiels ou imperméables : conversion de voiries, places, parkings, cimetières, et zones d'activités en espaces verts ;
  - o Renforcement d'espaces naturels existants : amélioration des parcs, jardins, friches, et cours d'eau.
- **Végétalisation de toitures :**
  - o Création d'espaces végétalisés sur toitures ;
  - o Renforcement des habitats biodiversité sur toiture.
- **Végétalisation de façades** par plantation au sol.

Hormis dans le cas de l'installation d'une toiture végétalisée, les Projets privilégiant une installation des plants en pleine terre sont privilégiés.

Les installations doivent avoir une **vocation naturaliste** et doivent être propices à la provision de services écosystémiques climatiques et de support<sup>3</sup>. L'objectif de ces installations doit être l'intégration dans un continuum écologique, d'attirer une diversité floristique et faunistique, en particulier des espèces spécialistes. **La fonction productive (agriculture, horticulture, etc.), qu'elle soit commerciale ou non, qui reviendrait à perturber et modifier régulièrement l'environnement et le sol est inéligible.**

Sont, ainsi, inéligibles à la présente Méthodologie :

- Les Projets d'agriculture urbaine ;
- Les Projets de désimperméabilisation sans végétalisation (ex : perméabilisation par mise en œuvre d'un revêtement minéral poreux).

## 2.6 Critères techniques

### 2.6.1 Critères communs à tous les Projets

- Préserver les espaces de pleine terre :
  - o Le Projet ne doit pas engendrer d'imperméabilisation « brute » supérieure à 50 % de la surface totale de l'aménagement considéré.
  - o Le taux d'imperméabilisation « nette » doit être au maximum de 25 %.
  - o Le Porteur de Projet doit viser la conservation de tous les espaces de pleine terre existants ;
- Le Projet doit comporter au moins dix (10) espèces végétales différentes toutes strates confondues ;
- Le Projet doit comporter au moins deux (2) strates différentes ;
- La plantation d'espèces exotiques envahissantes est prohibée ;
- Soixante pourcents (60 %) des espèces installées doivent être considérés comme autochtones à l'échelle nationale ou, idéalement, à l'échelle régionale ;
- Les plantations en jardinière sont autorisées uniquement si la plantation en pleine terre est impossible, avec un volume minimum de 1m<sup>3</sup> par arbuste ;
- Si des arbres sont plantés alors les fosses d'arbres doivent avoir un volume supérieur à 6m<sup>3</sup>, et 12m<sup>3</sup> pour les arbres de grand développement (plus de vingt mètres à maturité) ;
- Utilisation raisonnée de l'eau potable et non-potable de réseau pour l'arrosage. Les Projets peuvent favoriser la récupération des eaux de pluie ;
- Le bâchage plastique est prohibé sauf dans le cas d'une lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;

---

<sup>3</sup> Selon la typologie établie par le [Millenium Ecosystem Assessment](#).

- L'usage de produits phytosanitaires est prohibé ;
- L'usage de substrats ou d'amendement recourant à de la tourbe est proscrit.

### 2.6.2 Critères spécifiques à la végétalisation au sol

- Les pieds d'arbres doivent être perméables et végétalisés, les revêtements minéraux perméables sont interdits.

### 2.6.3 Critères spécifiques aux toitures végétalisées

- La surface végétalisée d'un Projet en toiture et terrasse doit être d'une superficie minimale de 50 m<sup>2</sup> ;
- Le système de végétalisation doit représenter au moins 30 % de la surface végétalisable<sup>4</sup> pour un bâtiment ou une opération non soumise à l'obligation de végétalisation par l'[Article L171-4 du Code de la construction et de l'habitation](#). Si un bâtiment ou une opération est soumise à ladite obligation alors le minimum de surface à végétaliser est porté à 50 % de la surface végétalisable<sup>5</sup>.
- Le système de végétalisation doit être semi-intensif ou intensif, avec une épaisseur de substrat de douze (12) centimètres minimum. Les toitures végétalisées dites extensives et/ou les toitures ayant moins de douze (12) cm de substrat sont inéligibles ;
  - o En cas d'impossibilité de mettre en place un système (semi-)intensif, et uniquement dans le cadre d'une rénovation ou d'un réaménagement d'un bâtiment, alors une toiture extensive sera tolérée. Son examen se fera au cas par cas et le Porteur de Projet devra apporter la preuve de l'impossibilité d'installer un système avec un substrat plus important.

### 2.6.4 Critères spécifiques aux façades végétalisées

- L'emprise horizontale cumulée du Projet doit être d'au moins dix (10) mètres ;
- Les systèmes hydroponiques ou nécessitant une irrigation continue ou intermittente sont inéligibles à la présente Méthodologie ;
  - o Exception est faite des systèmes qui couvrent l'entièreté de leurs besoins en eau via la récupération d'eau de pluie et ne requièrent aucun apport en intrant chimique et organique. Le Porteur de Projet devra justifier du respect de ce critère d'éligibilité.
- Les systèmes à même la façade ou en avant de celle-ci (soutenu par un système de treillis par exemple) sont tous deux éligibles. De même, les plantes peuvent être plantées au sol ou sur toiture.

## 2.7 Durée de suivi des Projets et phasage

**La Durée de suivi des Projets est de cinq (5) ans.** Elle ne peut pas être reconduite. Pendant cette période, les Projets sont suivis et audités pour vérifier la réalisation des bénéfices environnementaux.

**Les engagements de pérennité de l'installation et de la durabilité de la gestion pris par le Porteur couvrent une durée additionnelle de vingt (20) ans.**

Calendrier	Actions et suivi
<b>Avant le démarrage des travaux</b>	Notification du Projet via une réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt
<b>Année 1</b>	Travaux et plantation Constitution du Document de Projet et apport des justificatifs Demande de labellisation du Projet
<b>Années 1 à 5</b>	Eventuels audits par la Coopérative ou un tiers agréé.
<b>Année 5</b>	Constitution du Rapport de Vérification et, le cas échéant, du Rapport d'Audit et apport des justificatifs Demande de certification des bénéfices effectifs

<sup>4</sup> Surface végétalisable : surface de la toiture qui peut recevoir une végétalisation, elle comprend les zones stériles mais n'inclut pas les émergences et éléments techniques (VMC, etc.).

<sup>5</sup> Soit l'objectif 2027 d'installations de système de production d'énergies renouvelables ou de végétalisation.

## 2.8 Bonnes pratiques

Pour limiter l'impact environnemental des installations et augmenter les bénéfices apportés par le Projet, le Porteur de Projet peut intégrer les réflexions suivantes dans sa conception, son aménagement et sa gestion. Ces points ne constituent pas des critères d'éligibilité mais des suggestions.

### Biodiversité et sol

- Déployer des espèces mellifères ;
- Concevoir des écosystèmes dynamiques où les plantes sélectionnées initialement peuvent être remplacées par des espèces locales plus adaptées au fil du temps ;
- Créer des refuges ou aménagements favorisant l'installation de la macrofaune ou l'entomofaune ;
- Adopter une gestion différenciée des espaces verts, adaptée aux besoins spécifiques de chaque site. Cette approche implique de minimiser les interventions humaines, permettant ainsi aux écosystèmes de se développer naturellement tout en assurant la sécurité et l'esthétique des espaces ;
- Contractualiser une Obligation Réelle Environnementale<sup>6</sup> couvrant *a minima* la période d'engagement de pérennité et durabilité du Projet (soit vingt-cinq ans) mais pouvant aller bien au-delà afin de sanctuariser l'espace végétalisé créé.

### Eau

- Récupérer et stocker de l'eau pluviale pour des systèmes au sol ou en toiture disposant d'épaisseurs de substrat limitées ;
- Recourir à des modes d'irrigation hydro-économiques et adaptatifs voire, mieux encore, ne pas recourir du tout à l'arrosage en dehors de l'année de plantation ;
- Concevoir des espaces au sol comme des jardins de pluie ou des zones dédiées à l'infiltration drainant des surfaces imperméables connexes.

### Economie locale et circulaire

- Favoriser l'achat de plants du Label « Végétal Local » ;
- Favoriser le recours à des entreprises locales ou à des produits (substrats minéraux de carrière par exemple) issus de sources proches du chantier ;
- Amender le substrat au moyen de composts NFU 044-51 et 044-95, ou de composts générés par le compostage collectif ou communal ;
- Recourir à des terres inertes excavées refertilisées la filière de recyclage des déchets organiques en apport direct, la terre végétale locale, les matériaux biosourcés locaux et la filière de substrats minéraux des carrières.

## 2.9 Conséquences en cas de non-respect des critères d'éligibilité

Le **non-respect des critères énoncés ci-dessus rend un Projet inéligible à la labellisation**, et au financement subséquent. Si des manquements aux engagements de pérennité de l'installation et à la durabilité de la gestion sont constatés, le Projet peut perdre son statut de « labellisé » ou ses bénéfices perdre leur statut de « certifiés ». Le cas échéant, le Porteur de Projet pourrait devoir rembourser le financement qui avait été mis à disposition par un ou des Financeurs sur la base du Label.

---

<sup>6</sup> Voir l'[article sur l'ORE](#) sur le site du MTES pour plus d'information.

## 3 Evaluation des bénéfices et indicateurs

### 3.1 Bénéfices environnementaux et sociaux

Les Projets de Nature en ville concourent à 7 des 8 bénéfices prévus dans le Référentiel Urb'Adapt, soit :

- **Adaptation** au changement climatique : résilience face aux effets climatiques ;
- **Biodiversité et sols** : préservation et régénération ;
- **Cadre de vie** : amélioration du bien-être des habitants ;
- **Eau** : gestion durable des eaux pluviales et amélioration de la qualité de l'eau ;
- **Economie locale circulaire** : proximité des sources de matériaux, usage de matériaux de réemploi ou recyclés et réduction des déchets ;
- **Inclusion** : réduction des inégalités et de la précarité ;
- **Santé environnementale** : amélioration de la qualité de l'air et réduction des nuisances sonores.

### 3.2 Identification et définition des indicateurs

Vingt-deux (22) indicateurs d'évaluation des Projets répondant aux bénéfices retenus ont été définis, conformément au Référentiel du Label Urb'Adapt.

Les quatre typologies de Projets listés ci-après répondront à une base commune d'indicateurs et quelques indicateurs spécifiques, avec au total :

- Plantation au sol ou sur dalle avec arbres : 20 indicateurs ;
- Plantation au sol sans arbre : 19 indicateurs ;
- Plantation sur dalle sans arbre : 18 indicateurs ;
- Plantation en toiture et façade : 18 indicateurs.

D'autre part, afin d'évaluer à la fois le contexte environnemental et la performance intrinsèque des Projets, deux types d'indicateurs sont évalués au sein même des différents bénéfices.

#### 3.2.1 Indicateurs de Contexte

Les Indicateurs de Contexte reflètent la criticité de l'environnement direct dans lequel se situe le Projet. Ils sont évalués exclusivement à partir de la localisation du Projet et suivant 5 indicateurs.

Bénéfice	Indicateur	Sol et dalle avec arbre	Sol sans arbre	Sur dalle sans arbre	En toiture et façade
<b>Santé environnementale</b>	Vulnérabilité de la population à l'effet d'ICU et aux inondations	X	X	X	X
	Continuité écologique (TVBBN <sup>7</sup> )	X	X	X	X
<b>Biodiversité et sols</b>	Carence en espaces de biodiversité	X	X	X	X
	Carence en espaces verts	X	X	X	
<b>Inclusion</b>	Quartiers Prioritaires de la Ville	X	X	X	X

<sup>7</sup> Trame verte, bleue, blanche, brune ou noire

### 3.2.2 Indicateurs de Performance

Les Indicateurs de Performance reflètent les choix et efforts réalisés par le Porteur de Projet et qui ont des conséquences directes sur la qualité du Projet. Ils sont évalués à partir des 17 indicateurs suivants.

Bénéfice	Indicateur	Sol et dalle avec arbre	Sol sans arbre	Sur dalle sans arbre	En toiture et façade
Adaptation au changement climatique	Régulation du climat local	X	X		
Biodiversité et sols	Gestion écologique	X	X	X	X
	Diversité spécifique	X	X	X	X
	Diversité de strates	X	X	X	X
	Espèces régionales	X	X	X	X
	Provision d'habitats	X	X	X	X
	Épaisseur de substrat			X	X
Cadre de vie	Accès grand public et personnes vulnérables	X	X	X	
Eau	Infiltration des eaux pluviales	X	X	X	
	Gestion durable des eaux pluviales	X	X	X	X
	Apports en eau	X	X	X	X
Economie locale et circulaire	Recyclage et réemploi des ressources	X	X	X	X
	Approvisionnement local	X	X	X	X
Inclusion	Création de plus-value économique territoriale	X	X		X
	Insertion professionnelle	X	X	X	X
	Projet éducatif ou associatif	X	X	X	X
Santé environnementale	Potentiel allergisant	X			X

### 3.3 Système d'évaluation et de suivi des indicateurs

Chaque bénéfice est ainsi composé d'indicateurs, définis par une **métrique de mesure** et des **critères d'évaluation**. En définitive, chaque indicateur est noté entre 0 et 5.

Le calculateur joint à la Méthodologie permet la détermination des bénéfices à partir à la fois des données de Projets renseignées par le Porteur de Projet suivant les caractéristiques de son Projet et les critères et niveaux détaillés en Annexe 1 : fiches indicateurs des bénéfices.

La grille d'évaluation des bénéfices est obligatoirement remise complétée lors de la demande de labellisation du Projet et de la demande de certification des bénéfices.

Les modalités de suivi des indicateurs de bénéfices varient selon la nature de l'indicateur (voir l'Annexe 1). De manière générale, le porteur du Projet s'engage à travers l'Attestation d'engagement à informer la

Coopérative de toute modification du Projet susceptible d'en modifier les indicateurs de bénéfices durant la durée de vie du Projet.

Le suivi des indicateurs est assuré tout au long de la Durée de Projet (5 ans). La Coopérative, ou un tiers mandaté la représentant, peut mener des audits périodiques et/ou aléatoires.

Le Porteur de Projet peut devoir fournir des rapports annuels détaillant l'évolution du Projet et des indicateurs, incluant des photographies, des factures et des justificatifs attestant de la mise en œuvre des actions prévues.

A la phase de labellisation, le calculateur remis par le Porteur de Projet permet d'estimer la provision de bénéfices prévisionnels. A la phase de certification, à la fin de la Durée de Projet, le Porteur de Projet sera convié à renseigner ou mettre à jour le calculateur afin d'objectiver les bénéfices réellement apportés par le Projet. Lors de la phase de certification, le Porteur de Projet n'a pas à mettre à jour les Indicateurs de Contexte.

Le Porteur de Projet doit justifier l'atteinte des Indicateurs de Contexte et des Indicateurs de Performances (prévisionnels et réels) à l'aide de justificatifs appropriés détaillés dans le calculateur et dans l'Annexe 1 : fiches indicateurs des bénéfices.

## 4 Suivi des Projets

---

### 4.1 Notification

Le Porteur de Projet notifie la Coopérative de sa volonté de faire labelliser un Projet au moyen du formulaire de notification (disponible en Annexe 2). Cette notification doit impérativement se faire avant le démarrage des travaux pour des critères d'additionnalité et dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt émis par la Coopérative.

### 4.2 Constitution du Document de Projet

La demande de labellisation se fait par le dépôt d'un Document de Projet qui doit contenir les éléments suivants :

- Le cas échéant, Document 0 : Mandat du Porteur de Projet à un tiers pour la gestion de la labellisation et la certification des bénéfices pour son compte ;
- Document 1 : Lettre d'engagement du Porteur de Projet (Annexe 3) ;
- Document 2 : Matrice cadastrale ou attestation notariale justifiant la propriété des parcelles impliquées dans le Projet. En cas de non-propriété, une attestation signée par le propriétaire doit démontrer l'autorisation d'exécuter les travaux et/ou la gestion du Projet sur le terrain concerné et de valoriser les bénéfices sociaux et environnementaux.
- Document 3 : Une photographie aérienne ou une orthophotographie récente (< 1 an) et une datant de cinq (5) ans. Elles doivent être datées avec la source et indiquer l'emprise exacte du Projet. Une ou plusieurs photographies actuelles *in situ* des parcelles ; avec identification et localisation précise (idéalement sur carte ou plan) des parcelles individuelles lorsque le Projet en contient plusieurs ;
- Document 4 : Bilan économique de l'opération ainsi que les justificatifs (devis ou factures) des coûts totaux (végétaux, prestations d'étude, équipements, gestion, etc.) du Projet ;
- Document 5 : Plans détaillés de l'opération montrant le cas échéant :
  - Un plan de plantation avec l'ensemble des végétaux identifiés ;
  - Plan de masse ;
  - Epaisseur du substrat ;
  - Plan des réseaux.
  - Aménagements et équipements associés au Projet.
- Document 6 : Document descriptif des essences plantées par strate (nom de l'espèce, type de plants, quantité) ;
- Document 7 : Calculateur afférent à la Méthodologie, dûment rempli ;
- Document 8 : Justificatifs des Indicateurs de Contexte et Indicateurs de Performance prévisionnels (extraits de carte, intégration dans une trame verte, bleue, brune ou noire, détail de l'action sociale, associative, éducative avec les modalités de partenariat, etc.) ;
- Document 9 : Plan de gestion écologique, protocole de suivi de la biodiversité, attestation d'atteinte/demande d'un label de gestion écologique ou plan de gestion durable propre au porteur ;
- Si nécessaire, Document 10 : toute justification ou contextualisation additionnelle pour la bonne compréhension du Projet.

Le Porteur de Projet peut se reporter à l'Annexe 1 : fiches indicateurs des bénéfices pour comprendre le système de notation utilisée par la méthodologie Nature en Ville. L'Annexe 4 : usage de l'outil Cartoviz décrit la manière d'obtenir des informations nécessaires au renseignement de certains Indicateurs de Contexte du calculateur.

### 4.3 Labellisation du Projet

La demande de labellisation est instruite par la Coopérative qui s'appuie sur le Document de Projet pour évaluer la démarche, son contexte et de la concordance avec le Référentiel et la présente Méthodologie. Cette dernière peut solliciter un avis extérieur dont celui du Comité Technique du Label. Elle peut aussi demander des informations complémentaires au Porteur de Projet afin de clarifier ses assertions.

**Si le Document de Projet satisfait toutes les conditions alors le Projet est considéré labellisé.** La Coopérative en informe le Porteur de Projet. Le cas échéant, les Certificats Environnementaux estimés calculés sur la base des informations prévisionnelles présentées dans le Document Descriptif de Projet sont générés et numérotés.

Une fois le Projet labellisé, il est inscrit en tant que tel au Registre. La Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris met une fiche Projet synthétique sur son site internet qui inclut des photographies et la géolocalisation.

### 4.4 Constitution du Rapport de Vérification

Le Porteur de Projet collecte l'ensemble des éléments de preuve et de suivi requis pour la justification des Indicateurs de Performance visés par son Projet tout du long de la Durée de Projet.

A la fin de la Durée de Projet, le Porteur de Projet constitue le Rapport de Vérification.

Tout Projet est audité par la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris ou par un auditeur tiers externe accrédité par la Coopérative. Le cas échéant, cet audit vérifie la conformité et l'efficacité des actions entreprises. Cet audit peut être documentaire, terrain ou les deux. Il est à la charge du Porteur de Projet.

Le Rapport de Vérification comprend les pièces suivantes :

- Le Rapport d'audit ;
- Bilan succinct rédigé par le Porteur présentant les actions menées, le niveau atteint par chaque indicateur dont le suivi est demandé ainsi que des informations qualitatives propres à son Projet (ex. : Projet associatif, suivi de la biodiversité, etc.) ;
- Le calculateur de la Méthodologie dûment mis à jour et représentant les actions et impacts réellement accrus par le Projet. Seuls les Indicateurs de Performance sont mis à jour à ce stade si nécessaire ;
- Justificatifs des Indicateurs de Performance effectifs (extraits de carte, nombres d'évènements de l'action associative, consommation d'eau, factures de la plantation, etc.).

### 4.5 Certification des bénéfiques

La demande de certification est instruite par la Coopérative qui s'appuie sur le Rapport de Vérification pour évaluer les actions menées et la concordance avec le Référentiel et la présente Méthodologie. La Coopérative pourra solliciter un avis extérieur dont le Comité Technique du Label. Elle pourra aussi demander des informations complémentaires au Porteur de Projet afin de clarifier ses assertions.

**Si le Rapport de Vérification satisfait toutes les conditions, alors les bénéfiques apportés par le Projet sont considérés certifiés.** La Coopérative en informe le Porteur de Projet.

Le cas échéant, les Certificats Environnementaux certifiés calculés sur la base des informations présentées dans le Rapport de Vérification sont générés et numérotés.

## 5 Evolution de la Méthodologie

---

Cette Méthodologie est évolutive et pourra intégrer, à l'occasion de mises à jour, de nouvelles dispositions ou modifications motivées par des données scientifiques, des retours d'expérience ou de nouveaux partis pris sur le périmètre, l'éligibilité ou les bénéfices des Projets à évaluer. Elles pourront également inclure des amendements concernant l'applicabilité des Projets et les critères d'éligibilité.

## 6 Annexes

### 6.1 Annexe 1 : fiches indicateurs des bénéfices

#### 6.1.1 Indicateur Adaptation au changement climatique

##### Indicateur de Performance

Indicateur	Descriptif	Qualification	Niveaux et notes	Sources permettant la définition du niveau atteint par le Projet	Modalités de justification pour la vérification et le suivi	Sol ou sur dalle avec	Sol sans arbre	Sur dalle sans arbre	En toiture et façade
<b>Régulation du climat local</b>	L'indicateur vise à valoriser les essences en fonction de leur « capacité de régulation du climat local » telle que définie dans les fiches du guide des essences de la Ville de Paris, c'est-à-dire leur capacité d'ombrage et d'échanges gazeux avec l'atmosphère environnante.	Capacité moyenne des arbres à réguler le climat local	Moyenne pondérée du score de régulation du climat local obtenue pour les essences plantées rapporté au nombre d'individu par essences, rapportée sur 5	Le calcul est réalisé automatiquement dans le calculateur joint.  Le calcul est effectué à partir des <a href="#">Fiches du guide des essence de Paris</a>	Cas général  Documents 6 et 7	X			

## 6.1.2 Indicateurs Biodiversité et sol

### 6.1.2.1 Indicateurs de Contexte

Indicateur	Descriptif	Qualification	Niveaux et notes	Sources permettant la définition du niveau atteint par le Projet	Modalités de justification pour la vérification et le suivi	Sol ou sur dalle avec	Sol sans arbre	Sur dalle sans arbre	En toiture et façade
<b>Continuité écologique</b>	Les continuités écologiques entre les espaces naturels périphériques réservoirs de biodiversité via les espaces naturels urbains sont d'une importance majeure dans la reconquête de la biodiversité en ville. Cet indicateur vise à encourager les Projets s'inscrivant dans ces continuités sous diverses formes ;	Le Projet intègre-t-il une ou plusieurs trames de continuité écologique existante ou future identifiée ? Trames éligibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trame Verte / végétal</li> <li>• Trame Bleue / eau</li> <li>• Trame Brune / sols</li> <li>• Trame Noire / éclairage</li> <li>• Trame Blanche / pollution sonore</li> </ul> La proximité est définie à partir d'une distance de 100 mètres.	Aucune trame : 0/5 1 trame : 3/5 2 trames : 4/5 3 trames et plus : 5/5	En fonction de la localisation du Projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents locaux</li> <li>• Pour Paris <a href="#">Chemins de nature – Ville de Paris</a></li> <li>• A défaut : <a href="#">Référentiel de l'ARB IdF</a></li> </ul>	Cas général  Ou si pas de démonstration possible à la labellisation, le porteur de Projet doit fournir la démonstration dans le Rapport de Vérification en fonction de la démontrabilité.  Document 8	X	X	X	X
<b>Carence en espaces de biodiversité</b>	L'indicateur carence en espaces de biodiversité vise à valoriser les Projets de renaturation dans des zones urbanisées où la présence de la nature est particulièrement insuffisante.  Pour les Projets situés dans des zones non-carencées, la prise compte des trames et continuités écologiques existantes sera alors un atout pour l'impact du Projet.	Niveau de carence en biodiversité sur la maille du Projet. Les niveaux sont définis à partir d'un recoupement entre surface des espaces végétalisés, part du couvert végétalisé et présence d'habitats rares	<b>Critère</b> : Valeur de Cartoviz comprise entre 0 et 9  <b>Note</b> : écart entre 9 et la valeur obtenue, rapporté sur 5	<a href="#">Plateforme Cartoviz<sup>8</sup></a> (Institut ParisRégion)  Onglet "Biodiversité" puis type "Résultats globaux"	Cas général  Document 7 et 8	X	X	X	X

<sup>8</sup> Voir Annexe 2 – Fiche outil Cartoviz

### 6.1.2.2 Indicateurs de Performance

Indicateur	Descriptif	Qualification	Niveaux et notes	Sources permettant la définition du niveau atteint par le Projet	Modalités de justification pour la vérification et le suivi	Sol ou sur dalle avec	Sol sans arbre	Sur dalle sans arbre	En toiture et façade
<b>Gestion écologique</b>	Les enjeux poursuivis sont la gestion écologique du Projet afin d'être propice à la préservation et au développement de la biodiversité, à la sobriété de la gestion de l'espace vert, à la préservation des sols et de la ressource en eau ;	Engagement dans une gestion écologique : plan de gestion, suivi biodiversité, labellisation du Projet	Aucun plan de gestion écologique prévu : 0/5 Plan de gestion écologique : 3,5/5 Plan de gestion écologique + protocole de suivi de la biodiversité : 4 ;5/5 Adhésion à un label de gestion écologique : 5/5	Document de gestion du porteur de Projet : plan de gestion écologique, protocole de suivi de la biodiversité et certificat d'adhésion à un label de gestion écologique	Cas général  Document 9  <b>Rapport de Vérification</b> : mini rapport de gestion fourni par porteur de Projet présentant la gestion appliquée durant les 5 années	X	X	X	X
<b>Diversité spécifique</b>	La diversité d'espèces favorise la diversité faunistique spécifique, plutôt que généraliste, notamment à travers la diversité des habitats qu'elle offre. Elle est également propice à une meilleure résilience du site.	Nombre d'espèces différenciées (toutes strates confondues)	Moins de 10 espèces : 0/5 De 10 à 25 espèces : 1,67/5 De 26 à 50 espèces : 3,33/5 Plus de 50 espèces : 5/5	Le calcul est réalisé automatiquement dans le calculateur joint.	Cas général  Documents 6 et 7	X	X	X	X

<b>Diversité de strates</b>	<p>Une bonne diversité de strates permet l'installation d'une certaine diversité faunistique et confère au milieu une meilleure capacité de résilience ;</p>	<p>Nombre de strates (Arbres, arbustes/plantes grimpantes et herbacées)</p> <p>Strate considérée si elle représente un minimum de 10% de la surface végétale</p>	<p>Aucune strate : 0/5</p> <p>1 strate : 1,67/5</p> <p>2 strates : 3,33/5</p> <p>3 strates : 5/5</p>	<p>Documents de Projet permettant de démontrer l'existence de la strate (plans détaillés du Projet)</p>	<p>Cas général</p> <p>Documents 5 et 6</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
<b>Espèces régionales</b>	<p>Cet indicateur vise à favoriser les espèces autochtones plutôt que les espèces exotiques ou horticoles.</p>	<p>Taux d'individus appartenant à une espèce régionale par strate : Arbres, arbustes/plantes grimpantes et herbacées</p>	<p>Pour les arbres :</p> <p>Si &lt; 0,15 : 0/5          Si =&gt;0,15 : 2/5          Si =&gt;0,4 : 4/5          Si =&gt; 0,5 : 5/5</p> <p>Pour les autres strates :</p> <p>Si &lt; 0,25 : 0/5          Si =&gt;0,25 : 2/5          Si =&gt;0,5 : 4/5          Si =&gt; 0,75 : 5/5</p> <p>La note globale est obtenue par la moyenne des deux notes obtenues ci-dessus.</p>	<p>Le calcul est réalisé automatiquement dans le calculateur joint.</p>	<p>Cas général</p> <p>Documents 6 et 7</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>

<b>Provision d'habitat</b>	Cet indicateur vise la création de dispositifs d'accueil, refuges ou installations paysagères favorisant l'installation de macrofaune (oiseaux ou chauves-souris) ou d'entomofaune (insectes)	Proportion de micro-habitats (MH) créés dont des refuges naturels, niches écologiques spécialisées et zones humides par surface de 1 000 m <sup>2</sup> soit 10 ares (10a) : MH/10a	0 : 0/5 <0,5 : 1/5 <1 : 2/5 ≤2 : 3/5 ≤3 : 4/5 >3 : 5/5	Plan de masse, plan de plantation et/ou document de gestion du porteur de Projet permettant de justifier la création et l'entretien spécifique de l'installation	Cas général  Documents 5 ou 8 le cas échéant	X	X	X	X
<b>Epaisseur de substrat</b>	L'épaisseur de substrat, notamment continu, est directement liée à la capacité à accueillir une diversité faunistique et floristique. Elle joue également un rôle dans la rétention d'eaux de pluie.	Epaisseur moyenne totale de substrat	Moins de 8 cm : 0/5 8 à 15 cm : 1,5/5 16 à 25 cm : 2,5/5 26 à 40 cm : 3,5/5 + de 40 cm : 5/5	Plan de coupe du Projet ou facture	Cas général  Document 5 ou tout autre document le cas échéant			X	X

## 6.1.3 Indicateurs Cadre de Vie

### 6.1.3.1 Indicateurs de contexte

Indicateur	Descriptif	Qualification	Niveaux et notes	Sources permettant la définition du niveau atteint par le Projet	Modalités de justification pour la vérification et le suivi	Sol ou sur dalle avec	Sol sans arbre	Sur dalle sans arbre	En toiture et façade
<b>Carence en espaces verts</b>	L'indicateur carence en espaces verts vise à valoriser les Projets de renaturation dans des zones urbanisées où la présence de la nature à disposition des habitants est particulièrement insuffisante	Niveau de carence en espaces verts sur le territoire. Les niveaux sont définis à partir d'un recoupement entre carence en espaces verts publics et indice de végétation	Faible (2) : 0 Moyenne (1) : 3 Forte (0) : 5	<a href="#">Plateforme Cartoviz</a> (Institut ParisRégion)  Onglet "Santé & Cadre de vie" puis type "Carence en espaces verts"	Cas général  Documents 7 et 8	X	X	X	

### 6.1.3.2 Indicateurs de Performance

Indicateur	Descriptif	Qualification	Niveaux et notes	Sources permettant la définition du niveau atteint par le Projet	Modalités de justification pour la vérification et le suivi	Sol ou sur dalle avec	Sol sans arbre	Sur dalle sans arbre	En toiture et façade
<b>Accès grand public et personnes vulnérables</b>	L'accès au Projet à n'importe quelle heure de la journée ou de la nuit favorise la possibilité de s'y rendre, notamment en dehors des horaires de travail et donc l'activité physique et le bien-être, notamment en période de forte chaleur. Cela est d'autant plus important lorsque des personnes vulnérables peuvent y accéder facilement.	L'indicateur prend en compte <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accessibilité journalière du Projet ;</li> <li>• Les restrictions d'accès ;</li> <li>• Sa proximité avec des établissements recevant des personnes vulnérables.</li> </ul>	<u>Pour l'accessibilité :</u>  Projet inaccessible ou seulement quelques heures (< 3h) : 0/2 Projet accessible de jour uniquement : 1/2 Projet accessible 24h/24h : 2/2	Plan de situation du Projet  Horaires d'ouvertures	Cas général  Document 8	X	X	X	

			<p>Pour les <u>restrictions</u> :</p> <p>Projet en accès restreint : 0/1 Projet ouvert au public : 1/1</p> <p><u>Pour la proximité d'établissements recevant des personnes vulnérables</u> :</p> <p>Aucun établissement à proximité : 0/2 Etablissement à moins de 300m : 1/2 Etablissement à moins de 150m : 2/2</p> <p>La note finale est obtenue par la somme des trois notes obtenues ci-dessus</p>						
--	--	--	---	--	--	--	--	--	--

## 6.1.4 Indicateurs Eau

### Indicateurs de performance

Indicateur	Descriptif	Qualification	Niveaux et notes	Sources permettant la définition du niveau atteint par le Projet	Modalités de justification pour la vérification et le suivi				
						Sol ou sur dalle avec	Sol sans arbre	Sur dalle sans arbre	En toiture et façade
<b>Infiltration des eaux pluviales</b>	La capacité d'infiltration des eaux pluviales, évalue le bénéfice du Projet au regard de la recharge des eaux souterraines, la réduction du ruissellement des eaux pluviales et la réduction de la pression sur les réseaux d'assainissement unitaires le cas échéant.	Part des surfaces végétalisées de pleine terre (sur dalle ≥ 80 cm) Réseau d'assainissement unitaire ou séparatif sur la zone du Projet Si plusieurs réseaux, réseau majoritaire	<p>Pour la part des surfaces végétalisées de pleine terre :</p> <p>Si &lt; 0,5 : 0/4 Si &lt; 0,75 : 2/4 Si =&gt; 0,75 : 4/4</p> <p>Pour les réseaux :</p> <p>Si réseau séparatif : 0/1 Si réseau unitaire ou pas de réseau : 1/1</p>	Plan détaillé du Projet et plan de réseau ou de Projet	<p>Cas général</p> <p>Document 5</p>	X	X	X	
<b>Gestion durable des eaux pluviales</b>	Une gestion intégrée des eaux pluviales permet d'accroître le traitement à la source des eaux pluviales, réduisant le ruissellement et la surcharge des réseaux d'assainissement.	Gestion intégrée des eaux pluviales	<p>Aucune gestion : 0/5 Solution minérale drainante (massif ou tranchée) : 1,5/5 Gestion à la source naturelle sur une partie de la parcelle : 4/5 Gestion à la source naturelle sur la totalité de la parcelle : 5/5</p>	Solution mise en œuvre dans le Projet	<p>Cas général</p> <p>Documents 5 et tout document descriptif de la solution mise en œuvre</p>	X	X	X	X

<b>Apports en eaux</b>	Cet indicateur vise à valoriser les Projets conçus pour réduire et optimiser l'utilisation d'eau pour l'arrosage des végétaux	L'utilisation d'eau nécessaire à l'arrosage des végétaux a-t-elle été optimisée ? De quelle manière ?	Non : 0/5	Solution mise en œuvre dans le Projet	Cas général  Documents 5 et 9 et tout document descriptif de la solution mise en œuvre  <b>Rapport de Vérification en année 5</b> : mini rapport fourni par le porteur de Projet détaillant les actions réalisées	X	X	X	X
			Oui : 5/5						

### 6.1.5 Indicateurs Economie Locale et Circulaire

Indicateur de performance

Indicateur	Descriptif	Qualification	Niveaux et notes	Sources permettant la définition du niveau atteint par le Projet	Modalités de justification pour la vérification et le suivi	Sol ou sur dalle avec	Sol sans arbre	Sur dalle sans arbre	En toiture et façade
<b>Recyclage des ressources</b>	L'objectif est de maximiser les circuits courts et le réemploi de ressources sur le Projet.	Solutions possibles de recyclage des ressources : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réutilisation <i>in situ</i> de terres réutilisables</li> <li>• Utilisation d'eaux pluviales</li> <li>• Compostage in situ ou recyclage de biodéchets</li> </ul> Autre (à justifier)	Aucune solution mise en place : 0/5 1 solution mise en œuvre : 2/5 2 solutions mises en œuvre : 4/5 3 solutions mises en œuvre : 5/5	Solution mise en œuvre dans le Projet	Cas général  Document 5 et tout document descriptif de la solution mise en œuvre  <b>Rapport de Vérification en année 5</b> : mini rapport fourni par le porteur de Projet détaillant les actions réalisées	X	X	X	X

## 6.1.6 Indicateurs Inclusion

### 6.1.6.1 Indicateurs de Contexte

Indicateur	Descriptif	Qualification	Niveaux et notes	Sources permettant la définition du niveau atteint par le Projet	Modalités de justification pour la vérification et le suivi				
						Sol ou sur dalle avec	Sol sans arbre	Sur dalle sans arbre	En toiture et façade
<b>Quartier prioritaire de la ville (QPV)</b>	La localisation d'un Projet au sein d'un quartier prioritaire « Politique de la ville » permet à des populations plus précaires de bénéficier des différents services rendus par la nature en ville.	Localisation du Projet par rapport aux QPV	Situé hors d'un QPV : 0/5 Situé à moins de 300m d'un QPV : 2/5 Situé dans un QPV : 5/5	<a href="#">Quartiers Prioritaires de la Ville</a>	Cas général Documents 7 et 8	X	X	X	X

### 6.1.6.2 Indicateurs de Performance

Indicateur	Descriptif	Qualification	Niveaux et notes	Sources permettant la définition du niveau atteint par le Projet	Modalités de justification pour la vérification et le suivi				
						Sol ou sur dalle avec	Sol sans arbre	Sur dalle sans arbre	En toiture et façade
<b>Insertion professionnelle</b>	L'indicateur permet de valoriser les Projets faisant appel à des entreprises contribuant à la réinsertion professionnelle ou au soutien à l'emploi de personnes en situation de handicap.	Partie des travaux (ou de la gestion) réalisée par des entreprises de réinsertion professionnelle ou d'aide à l'emploi de personnes en situation de handicap	Non : 0/5 Oui : 5/5	Liste des entreprises de travaux mobilisées	Cas général Document 4 et/ou 8	X	X	X	X
<b>Création de plus-value économique territoriale</b>	L'indicateur permet de valoriser les Projets faisant appel à des entreprises locales, contribuant au dynamisme de l'activité du territoire.	Proximité des pépinières et fournisseurs de plants	> 150km du Projet : 0/5 100km à 150 km : 2/5 50km à 100km : 3,5/5 < 50 km : 5/5	Distance du fournisseur ou pépinière principal	Cas général Document 4 et/ou 8	X	X	X	X

<b>Projet éducatif ou associatif</b>	L'objectif est de valoriser les Projets qui englobent une dimension sociale et partenariale à travers des Projets éducatifs ou associatifs visant à sensibiliser ou mobiliser des citoyens autour du Projet.	Le Projet fait-il l'objet de sensibilisation ou de Projets associatifs associés permettant l'amélioration du lien social ?	Non : 0/5	Descriptif du Projet éducatif ou associatif	Cas général	X	X	X	X
			Oui : 5/5		Document 8				
					<b>Rapport de Vérification en année 5</b> : mini rapport fourni par le porteur de Projet détaillant les actions réalisées				

## 6.1.7 Indicateurs Santé Environnementale

### 6.1.7.1 Indicateurs de Contexte

Indicateur	Descriptif	Qualification	Niveaux et notes	Sources permettant la définition du niveau atteint par le Projet	Modalités de justification pour la vérification et le suivi	Soi ou sur dalle avec	Soi sans arbre	Sur dalle sans arbre	En toiture et façade
<b>Vulnérabilité de la population à l'effet d'îlot de chaleur urbain</b>	L'indicateur vise à valoriser les Projets de renaturation dans des zones urbanisées et peu végétalisées, soumises à l'effet d'îlot de chaleur urbain.	Niveau de vulnérabilité à l'effet d'ICU mesuré à l'aide d'un recoupement entre exposition à l'ICU et sensibilité de la population	Faible (2) : 0/5 Moyenne (1) : 3/5 Forte (0) : 5/5	<a href="#">Plateforme Cartoviz<sup>9</sup></a> (Institut ParisRégion)  Onglet "Santé & Cadre de vie" puis type "Vulnérabilité à l'ICU"	Cas général  Document 7 et 8	X	X	X	X

<sup>9</sup> Voir Annexe 2 : Fiche outil Cartoviz

### 6.1.7.2 Indicateurs de Performance

Indicateur	Descriptif	Qualification	Niveaux et notes	Sources permettant la définition du niveau atteint par le Projet	Modalités de justification pour la vérification et le suivi	Sol ou sur dalle avec	Sol sans arbre	Sur dalle sans arbre	En toiture et façade
<b>Potentiel allergisant des arbres</b>	Le contexte de changement climatique et notamment la hausse des températures renforce l'exposition des populations aux pollens et accroît le risque d'allergies. Sans pour autant viser à exclure les espèces allergènes, cet indicateur qualifie le potentiel allergisant des arbres du Projet.	Moyenne pondérée des espèces croisées à leur potentiel allergisant. Le potentiel allergisant d'une espèce est qualifié de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nul : 0</li> <li>• Faible : 1</li> <li>• Moyen : 2</li> <li>• Fort : 3</li> <li>• Très fort : 4</li> </ul>	La note de l'indicateur est calculée de la façon suivante : Moyenne pondérée des espèces croisées à leur potentiel allergisant / 4 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si <math>\geq 2,5</math>, note de 0/5</li> <li>• Si <math>&lt; 2,5</math> : note de 2,5/5</li> <li>• Si <math>&lt; 1,5</math> : note de 5/5</li> </ul>	Le calcul est réalisé automatiquement dans le calculateur joint.	Cas général  Document 7	X			

## 6.2 Annexe 2 : formulaire de notification

# Notification du Projet

## Label Urb'Adapt – Méthodologie Nature en Ville

Code Projet interne Coopérative :

### Renseignements à fournir pour la notification

*Saisir les informations requises ou supprimer les mentions inutiles*

Opération	
Nom du Projet	
Type de Projet	Végétalisation au sol / Toiture végétalisée / Façade végétalisée
Adresse complète	
Identité du propriétaire foncier	<i>Si identique au Porteur de Projet ci-dessous, ne rien mettre</i>
Surface totale de l'opération	<i>Pour une toiture, il s'agit de la surface végétalisable ou, à défaut, la surface totale du toit</i>
Surface effective du Projet	
Date de lancement des travaux (jj/mm/aaaa)	
Date prévisionnelle de livraison (jj/mm/aaaa)	
Porteur de Projet	
Statut juridique du porteur de Projet	Collectivité locale / Bailleur social / Promoteur immobilier / Particulier / Autre <i>Si autre, renseigner le statut</i>
Coordonnées du Porteur de Projet	<i>Si personne physique</i> Civilité : Nom : Prénom : Date de naissance :
	<i>Si personne morale</i> Raison sociale : Appellation ( <i>si pertinent</i> ) : SIRET : Nom et prénom du représentant légal : Qualité :
	<i>Dans les deux cas</i> Adresse : Téléphone : Courriel :

Caractéristiques de l'opération	
Montant global en €	
Subventions déjà obtenues en €	<i>Si oui, montant des subventions obtenues</i>
Travaux d'aménagement préalables	<i>Si oui, courte description des travaux à mener</i>
Plan de plantation	<i>Description succincte des plantations à mener (nombre de plants, d'espèces, choix des palettes végétales, préparation du sol, etc.)</i>
Mécanisme de gestion de l'eau	<i>Si oui, courte description des systèmes qui seront mis en place</i>
Objectifs et moyens en faveur de la biodiversité	<i>Si oui, courte description</i>
Objectifs et moyens en faveur de l'inclusion, l'accessibilité ou du développement socio-économique	<i>Si oui, courte description</i>

Si vous disposez d'un document décrivant le Projet, donnant des éléments de contexte et le but de l'opération mais aussi les objectifs en matière de durabilité, n'hésitez pas à le joindre à la présente fiche (maximum 1 fichier en format PDF).

## 6.3 Annexe 3 : lettre d'engagement

# Lettre d'engagement du Porteur de Projet

## Label Urb'Adapt – Méthodologie Nature en Ville

Je soussigné, [PRENOM NOM, FONCTION,] porteur du Projet [NOM DU PROJET] :

### J'atteste :

<input type="checkbox"/>	que le Projet ne fait pas l'objet d'une obligation réglementaire (hors PLU) ou légale imposant la végétalisation ou la renaturation
<input type="checkbox"/>	que le Projet ne bénéficie pas d'un taux de subvention supérieur à 75 %
<input type="checkbox"/>	que le Projet respecte l'ensemble des critères d'éligibilité
<input type="checkbox"/>	que le Projet respecte le cahier des charges de conception et de plantation
<input type="checkbox"/>	que le Projet respecte le cahier des charges d'entretien et maintenance
<input type="checkbox"/>	que le Document de Projet et ses justificatifs ont été établis en bonne foi et représentent précisément le Projet

### Je m'engage :

<input type="checkbox"/>	à mettre en œuvre le plus fidèlement possible le Projet tel que prévu
<input type="checkbox"/>	à maintenir le Projet dans les conditions prévues pendant la Durée de suivi du Projet et à respecter un mode de gestion durable et écologique durant les vingt (20) années suivant la fin de la Durée de suivi de Projet.
<input type="checkbox"/>	à transmettre le cahier des charges de la gestion durable et écologique de la zone de Projet à tout nouveau propriétaire ou gestionnaire pendant la Durée de suivi du Projet puis les vingt (20) années suivant la fin de la Durée de suivi de Projet
<input type="checkbox"/>	à prévenir la Coopérative de tout changement susceptible d'affecter l'éligibilité du Projet ou l'évaluation des indicateurs de contexte ou des indicateurs d'impact
<input type="checkbox"/>	à accepter tous les contrôles aléatoires de la Coopérative (ou ses partenaires) durant toute la durée de validité du Projet labellisé ainsi que leurs résultats ;

### Je comprends :

<input type="checkbox"/>	que les bénéfices certifiés, la note atteinte par un ou plusieurs indicateurs de contexte ou d'impact peut évoluer entre la phase de labellisation et la phase de certification suite à la constatation des pratiques ou actions réellement mises en œuvre
<input type="checkbox"/>	que le Projet pourrait perdre sa labellisation suite à la constatation, lors de l'audit ou de contrôles aléatoires, de pratiques inéligibles au Label ou à la Méthodologie toitures et façades végétalisées. En ce cas, le Projet court un risque de se voir retirer son financement si le ou les Financeurs le décidaient.
<input type="checkbox"/>	Je suis informé que je dispose d'un droit d'accès et de rectification de mes données personnelles, exercé dans les conditions précisées en annexe du présent document.

Date

Signature

## 6.4 Annexe 4 : usage de l'outil Cartoviz

**OU RENATURER EN ÎLE-DE-FRANCE ?**

Ce Cartoviz a été élaboré par L'Institut Paris Region et son département Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France dans le cadre du Projet européen REGREEN, visant à favoriser le déploiement des solutions fondées sur la nature et la renaturation des villes. Il a été utilisé par la Région Île-de-France pour l'identification des 145 communes prioritaires pour l'action de renaturation de l'agence Île-de-France nature, et constitue un outil à disposition de l'ensemble des acteurs territoriaux franciliens.

**Comment l'utiliser ?**

Cliquez sur l'un des 4 pictogrammes ci-dessous. Les 3 premiers correspondent à l'analyse de 3 enjeux sur le territoire francilien : biodiversité, changement climatique et santé / cadre de vie.

Pour chacun des enjeux, **les données permettent de visualiser les zones urbaines prioritaires pour engager des projets de renaturation**. Vous pouvez alors filtrer les données sur un enjeu précis et affiner la visualisation de la carte selon le niveau d'exposition ou de carence souhaité. Un clic sur une maille dans la carte vous donne accès à la distribution sur le territoire.

Le 4e onglet correspond quant à lui à une sélection de sites potentiellement imperméabilisés et renaturables identifiés depuis le MOS\*. Ces derniers sont affichés en fonction du nombre d'enjeux associés à leur renaturation. En cliquant sur une commune vous aurez accès au pourcentage du territoire et au nombre de sites potentiellement renaturables, ainsi qu'à la typologie des sites (cimetières, équipements, etc.)

**Points de vigilance**

L'analyse des enjeux présentée n'est valable qu'en milieu urbain, ces résultats ne peuvent pas être interprétés pour les milieux naturels, forestiers et agricoles (ces derniers étant grisés et légendés NC pour non concernés). Les sites potentiellement imperméabilisés et renaturables, aucune étude de faisabilité n'a été réalisée. Ce potentiel devra être affiné avec des vérifications et des inventaires de terrain. Par ailleurs, les critères utilisés dans la méthodologie reflètent les données actuellement disponibles. Pour plus d'informations sur les différents processus étudiés, consultez la documentation accessible depuis le menu.

Contacts : Marc Barra ([marc.barra@institutparisregion.fr](mailto:marc.barra@institutparisregion.fr)) & Gwendoline Grandin ([gwendoline.grandin@institutparisregion.fr](mailto:gwendoline.grandin@institutparisregion.fr))

**Carence en espaces de biodiversité**

**Vulnérabilité de la population à l'effet d'ICU**

**Carence en espaces verts**

Sélectionner la maille de 125m x 125m du Projet en cliquant dessus dans l'explorateur cartographique à gauche. Si les couleurs des mailles ne vous permettent pas de vous repérer, sélectionnez un à un des degrés d'exposition afin de filtrer les mailles et faire apparaître le fond en plan.

**CHANGEMENT CLIMATIQUE**

L'onglet « Changement climatique » vise à cartographier les zones urbaines les plus exposées au risque d'inondation par crue, au ruissellement et au phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU).

Pour commencer, choisissez le type de données à visualiser (ci-dessous) vous pourrez ensuite filtrer la carte en fonction du degré d'exposition (par défaut, toutes les mailles sont affichées). Cliquez sur les mailles qui vous intéressent pour obtenir plus d'informations à leur sujet.

Sélectionnez le type de données à visualiser

Résultats globaux  ICU  Inondation  Ruissellement

**EXPOSITION DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le résultat global correspond au cumul des 3 critères étudiés. Plus le score final est bas, plus la zone est exposée aux effets du changement climatique et plus elle constitue une zone de renaturation prioritaire.

Filtrez la carte pour afficher le degré d'exposition

Très exposé  Moyennement exposé  Faiblement exposé  Non concerné

**SCORE DE LA MAILLE SÉLECTIONNÉE**

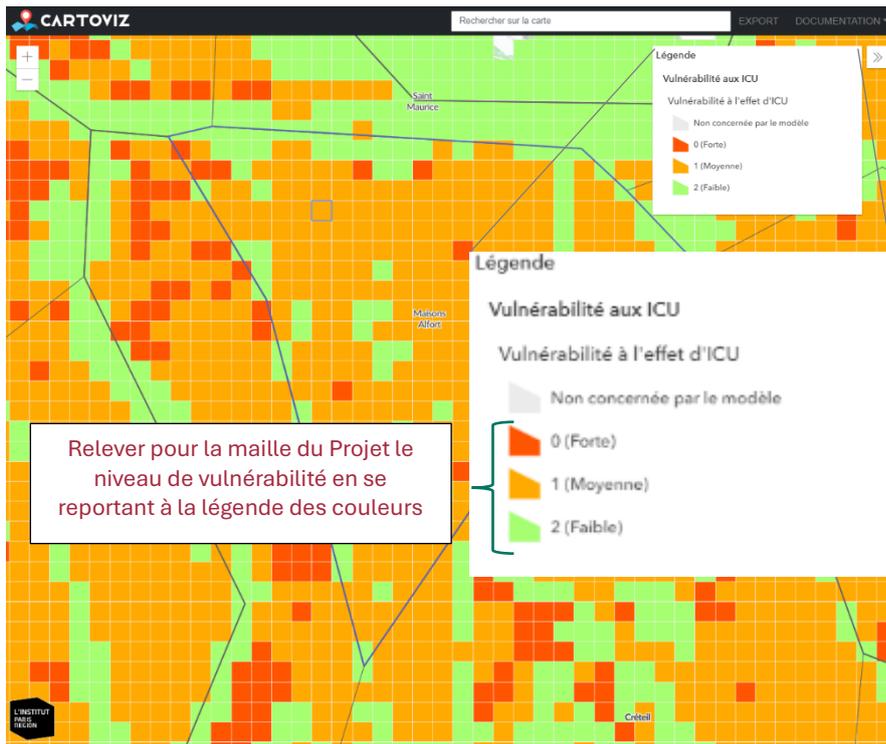
Maille située sur la commune de **Charenton-le-Pont**

Total	ICU	Inondation	Ruissellement
4/7	1/3	2/2	1/2

**Maille du Projet**

**Filtres des degrés d'exposition**

## 6.4.1 Vulnérabilité de la population à l'effet d'ICU



### OÙ RENATURER EN ÎLE-DE-FRANCE ?

**SANTÉ & CADRE DE VIE**

L'onglet « Santé et cadre de vie » cartographie les zones urbaines les plus vulnérables pour les populations vis-à-vis de l'effet des îlots de chaleur, de la pollution de l'air par les particules fines de 2.5 µm (PM2.5) et de la carence en espaces verts.

Pour en savoir plus sur les expositions environnementales, retrouvez le Cartoviz

**Sélectionner la vulnérabilité à l'ICU**

Sélectionnez le type de données à visualiser

- Résultats globaux
- Vulnérabilité à l'ICU
- Pollution de l'air (PM2.5)
- Carence en espaces verts

**VULNÉRABILITÉ DE LA POPULATION À L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN**

La vulnérabilité de la population à l'effet d'ICU est fonction de son exposition face à l'aléa (fort, moyen ou faible), de sa sensibilité (par exemple par l'âge), ainsi que de sa capacité à y faire face (comme la présence d'îlots de fraîcheur à proximité du lieu de résidence).

Filtrez la carte pour afficher le degré d'exposition

- Forte
- Moyenne
- Faible

**SCORE DE LA MAILLE SÉLECTIONNÉE**  
Maille située sur la commune de **Maisons-Alfort**

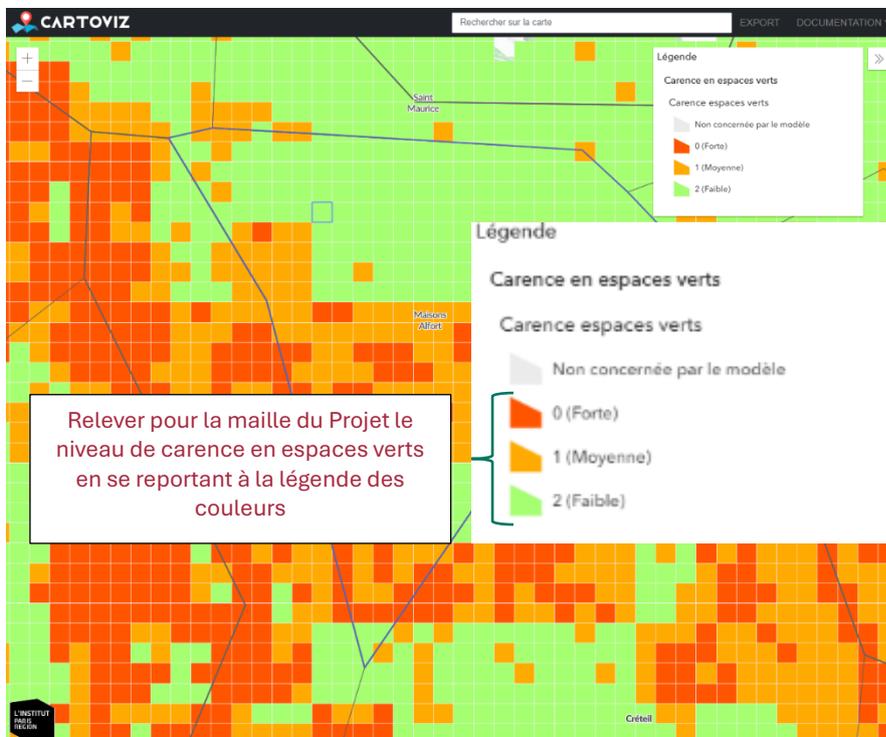
Total	Vulnérabilité de la population aux ICU	Pollution de l'air	Carence en espaces verts
4/6	2/2	1/2	1/2

NC = Non concerné

**DISTRIBUTION DES SCORES SUR LE TERRITOIRE**  
Commune de **Maisons-Alfort (Paris Est Marne et Bois (T10))**

Le graphique ci-dessous indique le pourcentage du territoire, communal et intercommunal, concerné par les différents scores.  
Plus le score est faible, plus la maille présente un enjeu de renaturation fort.

## 6.4.2 Carence en espaces verts



### OÙ RENATURER EN ÎLE-DE-FRANCE ?

**SANTÉ & CADRE DE VIE**

L'onglet « Santé et cadre de vie » cartographie les zones urbaines les plus vulnérables pour les populations vis-à-vis de l'effet des îlots de chaleur, de la pollution de l'air par les particules fines de 2.5 µm (PM2.5) et de la carence en espaces verts.

**Sélectionner Carence en espaces verts**

Sélectionnez le type de données à visualiser

- Résultats globaux
- Vulnérabilité à l'ICU
- Pollution de l'air (PM2.5)
- Carence en espaces verts

**CARENCE EN ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE**

Pour analyser la carence en espaces verts deux composantes ont été étudiées : (I) la carence en espaces verts publics ouverts à la population et (II) un indice de végétation (couverture végétale).

Filtrez la carte pour afficher le degré d'exposition

- Très carencée
- Moyenne
- Faible

**SCORE DE LA MAILLE SÉLECTIONNÉE**  
Maille située sur la commune de **Maisons-Alfort**

Total	Vulnérabilité de la population aux ICU	Pollution de l'air	Carence en espaces verts
4/6	2/2	1/2	1/2

NC = Non concerné

**DISTRIBUTION DES SCORES SUR LE TERRITOIRE**  
Commune de **Maisons-Alfort (Paris Est Marne et Bois (T10))**

Le graphique ci-dessous indique le pourcentage du territoire, communal et intercommunal, concerné par les différents scores.  
Plus le score est faible, plus la maille présente un enjeu de renaturation fort.

39%

### 6.4.3 Carence en espaces de biodiversité

